

Initiatives ministérielles

Il est intéressant de noter que, dans le passé, d'après ce que je crois comprendre de l'historique de Petro-Canada et de Petrofina, les libéraux et les conservateurs ne se sont pas conformés à l'amendement qu'ils proposent aujourd'hui. Il est intéressant de voir l'inverse se produire aujourd'hui, compte tenu du fait que les libéraux ont refusé de se conformer à cette exigence dans le passé.

Le deuxième amendement qui est débattu, la motion n° 32A, reprend des motions identiques que nous déjà avons présentées plus tôt au cours du débat sur le projet de loi, et qui malheureusement ont été rejetés par les libéraux et par les conservateurs. C'est une motion très simple qui dispose que l'on présente au Parlement un rapport annuel indiquant les activités de Petro-Canada, ses projets futurs, le produit de ses ventes, ainsi de suite. Il est regrettable que les libéraux aient encore une fois décidé d'appuyer les conservateurs et leur proposition. Nous espérons qu'ils voudront bien maintenant appuyer la nôtre.

• (1840)

La nôtre est fort intéressante et unique, je crois, et elle mérite certainement que la Chambre l'examine. Je cite afin qu'elle figure au compte rendu des délibérations:

«18.(1) Chaque fois que Petro-Canada cède, par vente ou autrement, dix pour cent ou plus de ses actions, elle doit présenter au Parlement un rapport indiquant la part du produit de la cession reçue respectivement par:

- (i) Petro-Canada,
- (ii) Sa Majesté du chef du Canada,
- (iii) les souscripteurs des actions cédées.

Cela me semble très raisonnable. Comme vous le savez, monsieur le Président, la motion dit aussi que le rapport doit vous être remis, c'est-à-dire aux présidents du Sénat et de la Chambre des communes, et que chaque rapport déposé au Parlement doit être renvoyé au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources de la Chambre des communes pour étude.

Cette motion donne ainsi l'occasion au Parlement de juger exactement les résultats que donnera le projet de loi C-84. Elle lance un autre défi que le gouvernement a de toute évidence refusé de relever cet après-midi. Elle lui donne l'occasion de montrer ce qu'il a véritablement réalisé avec Petro-Canada, de prouver qu'il avait raison ou que nous avons tort. C'est sa chance, et il l'a laissé passer. Nous en sortirons tous perdants, puisque nous ne saurons jamais ce qu'il est advenu du produit de cette cession.

Espérons que l'on nous tiendra informés au moyen de communiqués. Ce serait mieux que rien, j'imagine. Nous avons une certaine expérience dans ce domaine en Colombie-Britannique puisque le premier ministre d'alors, Bill Bennett, avait créé ce qu'on appelait la British Columbia Resources Investment Corporation. Je ne sais pas comment cette entreprise s'appelle maintenant ni qui en est propriétaire, parce qu'il est parfois difficile de suivre tout cela.

J'ai noté l'orientation du débat, j'ai entendu ce que les députés avaient à dire, j'ai entendu les assurances que les ministériels ont données: «Oh, ne vous inquiétez pas, tout ira très bien. Personne ne rachètera Petro-Canada.» Si c'est le cas, donnons donc au gouvernement la possibilité de dire à la Chambre exactement ce qu'il en est. Voyons s'il va tenir parole.

En ce sens, c'est un excellent amendement sur lequel il vaudra la peine de se prononcer ce soir. Ensuite, nous passerons demain au débat de troisième lecture. Cet amendement nous donne l'occasion et, par notre intermédiaire, donne l'occasion aux Canadiens de voir exactement ce que le gouvernement est en train de faire de l'une des institutions du Canada. C'est une chose qu'on devrait pouvoir attendre du gouvernement et qu'on pourra certainement attendre des néo-démocrates lorsqu'ils formeront le prochain gouvernement du Canada, monsieur le Président. Vous pouvez être sûr que nous rendrons des comptes au Parlement et aux Canadiens lorsque nous administrerons en leur nom les sociétés d'État.

L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'accorder quelques minutes avant la tenue du vote concernant ces amendements.

Nous avons discuté de tous les amendements proposés par l'opposition.

Permettez-moi d'abord de dire un mot sur la motion relative à la divulgation d'information. Partout au pays, la législation sur les valeurs mobilières exige des compagnies qu'elles publient un prospectus chaque fois que celles-ci émettent des actions. La réglementation relative au contenu du prospectus exige la divulgation du produit et du coût de l'émission. Tous ces renseignements doivent être fournis avant que la compagnie ne puisse mettre ses actions en circulation.

Les fonds tirés de la vente de Petro-Canada, c'est-à-dire des actions, seront déclarés dans les comptes publics qui sont déposés au Parlement. Nos livres font état d'une dette de 4,3 milliards de dollars qui doit être réglée.